



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# L'INSTANT CSE



## Lettre d'information des Elus CFDT du CMB

N°2 • Mars 2020

En préambule, la CFDT tient à souligner la forte capacité d'adaptation et de solidarité des salariés pour permettre de répondre aux enjeux du moment et à la continuité des activités de base. L'objet du CSE était de fournir des informations sur la situation et les mesures relatives au Covid-19 au 27 mars. En voici la synthèse :

### ■ Point RH et "cartographie" au 27/03 :

1175 salariés présents en agences  
78 points de vente fermés  
35 salariés CDR sur sites  
15 salariés en DD  
13 salariés au siège  
1891 salariés confinés (incluant garde d'enfant et arrêt autre)  
Fermeture de tous les sites secondaires.

### ■ Côté pro :

Diffusion du prêt garanti par l'état (PGE).  
A noter que le CMB est la seule banque à le proposer en signature électronique.  
Des machines virtuelles ont été déployées permettant ainsi l'accès à Zenith et au télétravail du domicile.  
Concernant les reports d'échéances, il n'a pas été envisagé une systématisation de ceux-ci comme il peut l'être dans d'autres établissements bancaires. Une gratuité des frais DOMI est effective jusqu'en fin avril, la direction n'exclue pas d'autres mesures d'accompagnement.

### ■ Côté part :

Si les reports d'échéances sont possibles, ceux-ci sont bien évidemment à étudier au cas par cas étant donné les mesures mises en place par le gouvernement (chômage partiel notamment).  
Il n'y aura pas d'expédition des accès Domi en automatique par mesure de sécurité, il faudra donc continuer à faire preuve de pédagogie pour le moment (*la ligne de la BAD peut être utile à transmettre !*).

### ■ Gel hydroalcoolique :

La direction nous a assuré qu'ils avaient été livrés dans toutes les agences. En cas de manquement, remontez nous l'information.

### ■ Télétravail et distanciel :

S'il n'y a pas de chiffres concernant les salariés en télétravail et le nombre d'enrôlement, l'ensemble des mesures possibles en matière de déploiement et de fourniture de matériel informatique ont été prises.

La formation DCI est réalisable à distance et des réflexions sont menées sur les autres formations réglementaires.

### ■ Activité :

**Les seules activités impératives sont les risques/DECP, la logistique, traitement des mails/domi et le téléphone. Donc bien uniquement des activités de continuité de service !**

Si nous finalisons les dossiers habitats en cours, nous ne nous lançons pas dans l'étude de nouveaux projets. Les demandes au niveau des courtiers sont stoppées.

**Le temps fort n'est plus d'actualité, tout comme le phoning.**

Remontez-nous s'il y avait des dérives localisées en matière de pression commerciale. On sait que certains peuvent faire du zèle... (*"Bonjour Mr X, bien confiné? Que vais-je pouvoir vous proposer aujourd'hui??"*)

### ■ Logistique :

Toujours pas de règles spécifiques, un comble ! **La CFDT demande un dispositif commun permettant la sécurité de toutes et tous.** En attendant protégez-vous au maximum avec les masques, gants, gels et autres gri-gri...  
Tous les GAB sont opérationnels.

### ■ Agence ou confinement :

Les rotations se font bien à la quinzaine, qu'importe le poste du salarié. Des intérimés adaptées, notamment au niveau des pouvoirs, ont été anticipées et mises en place. Pour pouvoir ouvrir une agence, la présence d'un minimum de deux salariés est nécessaire. En cas d'impossibilité la CCM est fermée. A noter que la durée de la période de confinement pourra être revue en sortie d'épidémie (*oui c'est bien d'être positif !*). A ce jour la direction a fermé tous les points de vente secondaires avec un rapatriement sur les caisses principales.



### ■ Pause méridienne :

Si telles sont vos habitudes, vous pouvez rentrer à domicile le midi en respectant bien évidemment les consignes sanitaires.

### ■ Revenus :

IP, salaire, Perf&co et prime Macron : ça suit son cours, tout a été anticipé par la direction (*il faudra patienter pour les dépenser !*).

### ■ Congés et absences :

Devant le cafouillage dans les consignes pour les congés et le manque de clarté, la

CFDT appelle les salariés à prendre le nombre de jours de congés prévus sur la période avril et mai.

La CFDT appelle à décaler les congés de mai en avril quand cela est possible et à se rapprocher de son manager si tel n'est pas le cas.

La CFDT dénonce les tentatives trop nombreuses visant à faire poser plus de jours de congés que prévus pour la période. Si un salarié souhaite poser plus de congés, il est bien entendu libre de le faire, mais sans aucune pression.

La CFDT juge que rien ne justifie de prendre des congés sur un solde en cours d'acquisition ou sur un CET. Il va de soi qu'un salarié en congés n'est pas en situation de travail. Il n'est pas à la disposition de l'entreprise.

De même, un salarié en arrêt de travail (y compris pour garde d'enfants) ne peut se voir imposer de poser des congés payés.

Quant aux jours pour enfants malades, rien ne change. L'arrêt de travail pour la garde des enfants de - de 16 ans est un dispositif propre à la crise sanitaire.

### ■ Infos et procédures dédiées Covid19 :

Celles-ci se trouvent en bas à droite de l'écran de votre bureau, au-dessus du "Quoi par qui" si jamais vous n'avez pas reçu l'information de votre hiérarchie. La mise à jour y est régulière.

### ■ Notes de frais :

Pas de panique, toutes les demandes, même hors délais, seront traitées.

### ■ La suite ?

La direction fait part de son incapacité à se projeter sur la sortie de crise sanitaire, celle-ci s'annonçant compliquée et présentant de nombreuses interrogations sur l'après covid, les capacités de reprise de l'économie et la confiance sanitaire. Nous pouvons pour autant être rassurés sur la pérennité financière de l'entreprise.

Saluons la mobilisation et l'engagement de la direction, réactive et alerte dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent.

**Vos élus CFDT sont à votre disposition, pour toutes questions ou difficultés que vous pourriez rencontrer. N'hésitez pas à nous contacter !**



cfdt.arkade@cmb.fr  
cftd.arkade@gmail.com



@cfdtarkade



@cfdtcmrkea/



CFDT



www.cfdt.fr